

Séance plénière  
du Conseil départemental du Haut-Rhin  
le vendredi 8 décembre 2017

*La séance est ouverte.*

**Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)**

*Il est procédé à l'appel.*

Merci, Raphaël SCHELLENBERGER.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à cette réunion publique de notre assemblée qui nous permettra de mener à son terme, notre cycle budgétaire pour 2017.

Avant toute chose, permettez-moi de saluer la confirmation par le juge constitutionnel, de l'élection de notre collègue Raphaël SCHELLENBERGER en qualité de Député de la 4ème circonscription du Haut-Rhin.

Je lui souhaite un mandat parlementaire à son image : dynamique et engagé. Tout en regrettant évidemment son départ de notre Conseil départemental. Je suis convaincue que nous continuerons à œuvrer main dans la main pour le Haut-Rhin et pour l'Alsace.

Nos présidents et rapporteurs de commissions détailleront tout à l'heure, les décisions que nous allons prendre au cours de cette séance. J'aimerais en préambule vous dire quelques mots sur les plus stratégiques et les plus importantes d'entre elles.

Ainsi, trois rapports mériteront plus particulièrement notre attention.

Le premier d'entre eux tendra à renforcer notre action contre la précarité énergétique. Une fois adopté, il constituera le pilier de notre politique de l'habitat, en permettant aux personnes les plus vulnérables de vivre dans leur logement en toute dignité.

Mais il sera aussi un élément essentiel, tant de notre politique de développement durable que de notre stratégie d'accompagnement des entreprises locales, dans un domaine qui génère de l'activité, et donc de l'emploi, dans l'ensemble des territoires.

Le deuxième rapport dont je souhaiterais dire quelques mots, est celui concernant le nouveau Schéma départemental des enseignements artistiques.

Il traduira pour les années 2018 à 2023, deux des axes forts de la feuille de route stratégique que nous partageons désormais : Celui de la convergence de toutes nos politiques en faveur de la réussite éducative de notre jeunesse, et celui d'un développement équilibré de tous nos territoires, notamment dans le domaine culturel.

Le troisième rapport porteur de développement que nous adopterons aujourd'hui, est celui relatif à la nouvelle stratégie de développement touristique pour l'Alsace, et ce, pour trois raisons.

D'abord, parce que par son contenu, il est destiné à renforcer les atouts de la « Destination Alsace », en définissant des thématiques d'excellence et en déclinant les actions qui pourront les valoriser.

Ensuite, parce que grâce à la large concertation qui a précédé son élaboration, il a permis d'associer à notre démarche, plus de 500 opérateurs de tourisme et leurs collectivités de rattachement. Autant d'acteurs que nous continuerons à mobiliser tout au long de sa mise en œuvre.

Enfin, et peut-être surtout, parce qu'à travers le caractère interdépartemental de la stratégie ainsi adoptée, nous ferons des deux départements alsaciens, les copilotes déterminants et déterminés du développement touristique de l'Alsace.

Je crois que le tourisme est un domaine très emblématique de l'ENVIE d'Alsace, et même du BESOIN d'Alsace, que nous partageons avec nos amis bas-rhinois.

Il constitue un atout économique de première importance avec ses 37.000 emplois et son chiffre d'affaires de 2,2 milliards d'euros à l'échelle de l'Alsace. Mais il est aussi un axe très fort de l'indispensable collaboration entre nos deux Conseils départementaux.

Après la fusion de nos deux agences, nous souhaiterions même que cette stratégie commune puisse préfigurer d'autres perspectives, encore plus audacieuses et encore plus ambitieuses.

Vous le savez, les dimensions économiques et touristiques figurent parmi les fondations de « l'Alsace forte » que nous voulons construire, Frédéric BIERRY et moi-même, avec vous, et en concertation avec les parlementaires et la Région.

Notre ligne directrice constante et permanente, c'est cette volonté très forte qui nous anime depuis le début : Celle de construire ensemble, avec TOUS nos partenaires, qu'ils soient publics ou issus de la société civile, mais aussi avec TOUS nos concitoyens, une Alsace moderne et innovante. Une Alsace en capacité d'utiliser TOUS ses atouts pour pouvoir relancer la croissance économique et développer l'emploi.

C'est précisément au nom de cette envie d'Alsace, de ce besoin d'Alsace, qu'avec le Département du Bas-Rhin, nous sommes intervenus dans le dossier ABCM au début de cette semaine.

Bien avant que les médias ne s'en emparent et que d'autres ne s'en émeuvent publiquement, nous avons en effet rappelé au Rectorat, notre attachement profond à la pédagogie immersive en allemand et en alsacien proposée par ABCM.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la décision finalement prise par Madame la Rectrice de l'Académie de Strasbourg.

Pour aller plus loin dans cette politique de soutien à la langue régionale, nos deux Départements proposeront d'ailleurs, dans les prochains mois, des décisions courageuses et ambitieuses, destinées à renforcer notre patrimoine linguistique et à valoriser ses nombreuses potentialités économiques dans l'espace du Rhin Supérieur.

Ces propositions s'inscriront tout naturellement dans le prolongement de la demande qui sera faite à l'Etat de transférer à la future collectivité alsacienne, la gestion de l'enseignement des langues.

Les réunions successives de la Conférence du Rhin Supérieur et du Conseil Rhénan auxquelles j'ai participé durant les derniers jours, m'ont encore plus convaincue des attentes de nos voisins allemands et suisses : celles d'une Alsace prête et décidée à tenir toute sa place dans l'espace tri-national.

Voilà en tout état de cause, l'une des préoccupations fortes que je porterai à l'échelle nationale, notamment grâce à ma récente désignation comme membre du Bureau de l'Assemblée des Départements de France.

Enfin, c'est également au nom de cette envie, de ce besoin de prendre notre destin en main, qu'avec vous tous, et notamment Michel HABIG, je serai extrêmement vigilante quant aux conditions de la fermeture de la centrale de FESSENHEIM. Tant sur la question du calendrier que sur la préparation de la suite.

Nous prenons acte de la volonté du Président de la République d'y "mener une transition exemplaire", comme nous l'a précisé le Secrétaire d'Etat à la Transition Ecologique et Solidaire, lors de notre récente rencontre à PARIS.

Nous ne lâcherons rien.

Ni sur l'ampleur de la concertation qui devra impérativement être menée en amont de la fermeture, avec tous les acteurs publics et privés.

Ni sur la qualité du projet de territoire qui devra impérativement prendre en compte toutes les dimensions de la reconversion, qu'elles soient économiques, sociales, fiscales ou environnementales.

Le temps est à présent venu d'étudier les rapports inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

Je conclurai simplement en espérant du fond du cœur, que nous saurons faire partager notre profond besoin d'Alsace à tous nos interlocuteurs présents et à venir.

Car en ce qui concerne nos concitoyens, je suis intimement convaincue, comme vous, qu'ils n'ont nullement besoin... qu'on leur donne l'envie d'en avoir envie.

Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements.*

Je passe la parole à M. Nicolas JANDER.

### **Nicolas JANDER**

Mme la Présidente, c'est une très belle fin de discours, je dois le signaler, très émouvante.

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, en tant que président du groupe UDI et Indépendants, et à titre personnel, je tenais à féliciter Raphaël SCHELLENBERGER pour la confirmation de son élection. J'en profite pour le remercier pour la qualité de nos échanges, qui nous ont permis de faire vivre notre intergroupe dans un bon état d'esprit, dans le respect des différences de chacun, mais avec une certaine forme de vivacité qui le caractérise. Je lui souhaite de s'épanouir dans ses fonctions, comme il a pu le faire ici, au Département, où – il faut bien le reconnaître – il était un peu comme un poisson dans l'eau.

Cette séance plénière confirme, si besoin en était, que l'échelon départemental a plus que jamais un atout primordial, un atout auquel nous sommes tous attachés. Je parle de la proximité, que cela soit en matière d'habitat, en matière de solidarité, en matière d'enseignement artistique ou en matière de stratégie touristique – dont nous allons parler tout à l'heure. C'est en proximité, en étant proches de la population et proches des réalités du terrain que nous construisons nos politiques dans les domaines pour lesquels nous avons une compétence. Nous sommes aux avant-postes et aujourd'hui nous répondons présents avec le volontarisme qui nous caractérise pour contribuer durablement à la vitalité de l'Alsace et du Haut-Rhin.

S'agissant du désir ou du besoin d'Alsace, dont a parlé notre Présidente, il ne faut pas que le débat se limite aux seules questions institutionnelles. À travers la réunion du CAHR et de l'ADIRA, à travers la réunion des ADT 67 et 68, et à travers l'élaboration – nous allons en parler tout à l'heure – de la stratégie de développement touristique, nous n'attendons pas que le cadre institutionnel évolue, mais nous travaillons concrètement à l'élaboration d'un véritable projet alsacien, en bonne intelligence avec nos collègues du Bas-Rhin – qui ont soit dit en passant appris aussi à nous respecter –, parce que nous sommes, les services comme les élus du Haut-Rhin, je dois le dire, très présents et très impliqués dans tous ces dossiers. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

### **Mme la Présidente**

Merci, Nicolas JANDER. Raphaël SCHELLENBERGER.

### **Raphaël SCHELLENBERGER**

Merci, Mme la Présidente. Permettez-moi d'abord de vous remercier, ainsi que Nicolas JANDER, pour vos gentils mots.

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues, depuis des mois, nous alertons. Attention, la France n'est pas un territoire uniforme. Elle est riche de ses différences. Elle est riche de ses territoires. Message compris. Pour être populaire, défendons alors les territoires. Et notre gouvernement, génétiquement jacobin, se découvre des accents décentralisateurs. Quels accents ! Le voilà qui propose une nouvelle vision de la coopération entre les collectivités territoriales et l'État. Nous devons voir ce que nous allons voir.

Mais derrière la réalité du prêt-à-penser de BFM TV, produit dans les tours de verre du bord de Seine, la vérité que nous vivons est bien différente. Ce qui arrive, c'est effectivement la fin d'un monde où l'on se faisait confiance. La fin d'un monde où les collectivités étaient libres de s'administrer. Ce principe constitutionnel devenu tellement ringard. C'est la réalité, car la réalité, c'est que les contrats à venir, entre les grandes collectivités territoriales et l'État, dont est nécessairement le Département du Haut-Rhin, sont assurément des vecteurs juridiques de la mise sous tutelle de notre collectivité.

Figurer la dette des collectivités. Pourquoi et pour quoi faire ? Des économies ? Redresser notre déficit structurel ? Tout cela est faux. Nous ne le rappellerons jamais assez : les collectivités n'empruntent que pour investir, pour préparer l'avenir. D'ailleurs, ce n'est que de cette façon que l'emprunt public peut être considéré comme juste. S'il consiste à faire peser sur le contribuable de demain les dépenses d'aujourd'hui, il faut que ces dépenses d'aujourd'hui servent au contribuable de demain. C'est le principe-même des investissements.

On nous fait croire que, dans leur majorité, les collectivités sont mal gérées, que seul le nouveau venu MACRON, spécialiste des opérations de fusion-acquisition, y connaît quelque chose en matière de gestion. Dans une entreprise privée, demander à la filiale qui va bien de serrer la vis au bénéfice de celle qui ne va pas bien et que l'on refuse de restructurer est assurément la faillite annoncée.

Alors, pourquoi demander que la moitié de l'effort de réduction de la dette nationale pèse sur les collectivités qui n'en rassemblent qu'au maximum 8 % ? Dans un pays dont la devise est « liberté, égalité, fraternité », j'ai l'audace d'espérer que ces principes s'appliquent aussi aux collectivités. La fraternité, c'est notre travail au quotidien, celui de notre compétence de cœur : le social, l'entraide, la solidarité entre les générations. L'égalité, c'est notre contribution financière et fiscale aux territoires qui n'ont pas autant de ressources que le nôtre. Bien sûr, nous organisons avec détermination et engagement l'égalité entre nos territoires haut-rhinois. Mais notre première contribution à l'égalité des territoires, c'est la péréquation de notre fiscalité vers l'extérieur de notre département – faut-il le rappeler.

La liberté, c'est ce qui nous manque. C'est le frein à notre libre administration posé par les différentes lois dites de décentralisation du précédent quinquennat, qu'elles s'appellent NOTRE ou MAPTAM. On mesure leur effet seulement aujourd'hui. Même si le système était difficilement compréhensible avant, il organisait au moins le dialogue et la coordination. La loi NOTRE a mis en place un système de silo, qui nous encourage à ne plus regarder ce que font les autres et à ce qu'eux non plus ne regardent pas ce que nous faisons. Cette vision se poursuit avec cette logique de contractualisation voulue par l'exécutif national, une logique arithmétique là où nous n'en avons pas besoin, notamment dans le Haut-Rhin, et qui va annihiler toute possibilité d'ajuster au plus proche de la réalité des territoires les besoins de politiques locales. Les mêmes critères pour tout le monde. Peu importe le point de départ ou d'arrivée souhaité. Peu importe la réalité de l'économie locale. Peu importe la géographie. À quoi cela rime-t-il d'avoir de beaux discours sur la construction européenne si nous ne sommes pas capables d'appliquer en France le principe de base de la construction de cet État supranational qu'est la subsidiarité ? La subsidiarité, c'est tout simplement la confiance. Voilà, simplement, ce que nous demandons : de la confiance.

Mais rassurez-vous, chers collègues, nous aurons des artifices de confiance. C'est toute la force de ce gouvernement qui se fiche ouvertement de nous. Dernière exemple en date – Brigitte l'a évoqué – : une réunion au ministère de la Transition énergétique (sic) concernant le projet de fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. Aux nombreuses questions que nous avons posées, élus locaux, élus du territoire, pas une seule réponse du secrétaire d'État. À la remarque sur l'absence de vision quant à son projet de reconversion, la réponse du ministre est toute faite : « Nous sommes décentralisateurs, c'est aux territoires d'apporter une réponse. » Voilà donc tout le mépris que nous inspirons à ce pouvoir central qui décide unilatéralement de supprimer 2 000 emplois sur notre territoire, de fragiliser notre alimentation électrique, de priver notre région de près de 90 M€ de pouvoir d'achat. Pour seule réponse : « Débrouillez-vous. » Je ne le dirai jamais assez fort : je m'oppose tant sur la forme que sur le fond à ces méthodes perverses.

Mais nous ici, au Conseil départemental du Haut-Rhin, avons un ADN : celui de la responsabilité, cette responsabilité que nous devons aux citoyens que nous représentons. Sur un dossier comme celui de Fessenheim, nous allons reprendre l'initiative – et j'ai pleine confiance en vous, Mme la Présidente – pour porter des propositions, coordonner une stratégie. Mais ensuite, le pouvoir central ne devra pas se cacher derrière un principe de libre administration en nous invitant à nous débrouiller pour le financement après nous avoir spolié des quelques moyens qui nous restaient.

Mes chers collègues, pour que nous ne soyons pas seulement ces gentils élus qui font leur travail en subissant les décisions contre lesquelles ils se sont mobilisés, il faut que nous reprenions l'initiative. Cette initiative est audacieuse, originale, moderne. Cette initiative est humaine. Elle rassemble et mobilise. Cette initiative s'appelle Alsace. Car c'est la seule échelle qui nous permettra d'être cohérents, mobilisés et de mobiliser avec nous les Alsaciens. Car l'échelle depuis toujours pertinente à la fois pour développer notre territoire et notre économie, et pour s'occuper des plus fragiles et des solidarités, est l'Alsace. C'est elle qui fait cette identité. Cette Alsace est belle et généreuse. Cette Alsace, nous la voulons innovante et forte.

Voilà le contexte qui nous pousse à être exigeants dans les discussions institutionnelles en cours. Voilà la raison qui nous commande d'exiger une Alsace forte, qui saura faire valoir ses différences pour les transformer en richesse et en facteur d'attractivité. Cette Alsace, nous l'avons tous à notre façon chevillée au corps. Notre exigence est simple : c'est celle de son histoire et de son caractère.

Mes chers collègues, ne nous laissons pas faire. C'est en reprenant ensemble notre destin en main que nous réussirons à inscrire notre territoire et notre Alsace dans une nouvelle dynamique de la réussite. Merci.

*Applaudissements.*

### **Mme la Présidente**

Merci, Raphaël SCHELLENBERGER. Marie-France VALLAT a demandé la parole.

### **Marie-France VALLAT**

Merci, Mme la Présidente. Je ne souhaite pas faire d'intervention générale, mais je me permettrai simplement de rajouter un dossier qui, vous le comprendrez, me tient particulièrement à cœur. Il s'agit de la question de Stocamine, qui n'a toujours pas trouvé de solution alors qu'il est indéniable que la pollution de la nappe phréatique se fera tôt ou tard. Les conditions ne sont bien sûr pas déterminées, mais elle se fera. Je suis particulièrement attachée à la préservation de cette nappe phréatique, la plus grande d'Europe, afin de ne pas laisser aux futures générations cette pollution de la ressource en eau que nous avons et qui est indispensable à la vie. Je sais que ce dossier vous tient également particulièrement à cœur. Je vous en remercie.

### **Mme la Présidente**

Merci, Marie-France VALLAT, de l'avoir souligné. C'est vrai que dans mon intervention liminaire, je ne pouvais pas être exhaustive. Mais il y a des actions en cours aussi sur ce dossier Stocamine, auquel, je crois, nous sommes tous très attachés. Nous attendons, là aussi, les résultats de notre recours, avec la commune de Wittenheim et la Région.

Je vous propose à présent de passer à l'examen des dix rapports qui nous sont soumis ce matin. Nous commençons par des propositions d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme. Je passe la parole à notre présidente de la Commission des Finances, Lara MILLION.

**Lara MILLION**

Merci, Mme la Présidente. Effectivement, il s'agit d'un rapport concernant des admissions en non-valeur sur le non-paiement de taxes d'aménagement concernant deux redevables pour un montant de 462 €.

**Mme la Présidente**

Fabienne ORLANDI, pour la présentation du rapport.

**Fabienne ORLANDI**

**PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux propositions d'admissions en non-valeur de taxes d'urbanisme, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

**ANNEXE A**

Emet un avis favorable à l'admission en non-valeur par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin, des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 462,00 €, selon l'état joint en annexe.

**Mme la Présidente**

Merci beaucoup. Pas de question ? Nous pouvons approuver le rapport ? Il n'y a pas de vote contre, ni d'abstention. Je vous remercie. Je repasse la parole à la présidente de la Commission des Finances pour la DM3.

**Lara MILLION**

La Décision modificative n° 3, qui modifie évidemment le budget, est très technique. Elle est liée à trois aspects. Tout d'abord, il s'agit d'un virement entre chapitres budgétaires concernant un appel de fonds de 225 000 € dans le cadre de la mise en 2 fois 3 voies de l'A36 à Mulhouse. Ensuite, il s'agit de l'acceptation de l'intégration dans les comptes du Département de dépenses exposées par CITIVIA dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Maison d'Alsace à Paris. Enfin, il s'agit de l'augmentation d'inscription d'emprunt de 20 M€. Après cette Décision modificative, le montant d'emprunt pour 2017 sera de 36,1 M€.

**Mme la Présidente**

Merci. Fabienne ORLANDI, pour le rapport, puisqu'il n'y a pas de question.

**Fabienne ORLANDI****DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2017**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n°3 de l'exercice 2017, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération

**ANNEXE A**

- Approuve le virement budgétaire d'un montant de 225 K€ au sein du budget principal (virement du chapitre 23, nature 23151 au chapitre 204, nature 204113,
- Inscrit 20 M€ en dépense et recette d'investissement sur le chapitre 16, fonction 01, nature 166,
- Arrête le volume budgétaire de la DM3 2017 à 20 M€, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 780 592 136,72 €,
- Accorde en complément de l'avenant n°4 approuvé par délibération du 10 mars 2017, une remise gracieuse à CITIVITIA-SEM d'un montant de 53 347,12 € correspondant au trop versé d'avances par le Département à cette dernière dans l'objectif de solder l'opération de construction du collège de Fessenheim. Cette remise gracieuse se traduira par l'émission d'un mandat pour ordre sur le compte 6747 « remises gracieuses » et l'émission d'un titre pour ordre sur le compte 238 « avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles », pour un montant de 53 347,12 € en dépense et recette,
- inscrit un complément de provision pour risque juridique d'un montant de 250 000 € (chapitre 68, nature 6875), conformément à l'inscription votée en DM2 2017,
- Accepte dans le cadre de l'opération de la Maison d'Alsace à Paris, les Ordres de Service (OS), ainsi que tous les travaux exécutés sans OS et sans avenants, en qualité de pièces justificatives pour l'intégration des travaux conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
- Procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°2 jointe à la présente délibération.

**Mme la Présidente**

Merci, chère collègue. Des votes contre ? Des abstentions ? Cela n'est pas le cas. Je vous remercie.

Nous passons à la deuxième Commission. Je passe la parole à son président, Nicolas JANDER.

**Nicolas JANDER**

Mme la Présidente, vous en avez parlé dans le cadre de votre discours introductif. Premier rapport : la stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace. Convaincus de la pertinence de l'échelle alsacienne en matière de tourisme et de l'enjeu fondamental que constitue le développement touristique, les deux Départements ont souhaité consolider et élargir leur ambition touristique commune à travers la co-construction d'une stratégie d'innovation et de développement touristique qui doit nous mener jusqu'à la fin du mandat 2017-2021. Cette stratégie

traduira cette ambition partagée et constituera un outil de sa mise en œuvre dans l'ensemble des dimensions de l'économie touristique. On a déjà évoqué cette stratégie lors de la réunion de la deuxième Commission du 3 novembre 2017.

En préambule, rapidement, le contexte juridique est l'article L. 111-1 du Code de tourisme, qui prévoit une compétence partagée entre l'État, les Régions, les Départements et les Communes. La stratégie touristique interdépartementale pour l'Alsace a été élaborée dans le cadre d'un certain nombre de rencontres entre les services, les élus, les socio-professionnels. Je crois qu'il y a eu une quinzaine de rencontres territoriales. Cette stratégie contribuera à la dynamique régionale et s'articulera avec le Schéma régional de développement touristique du Grand Est.

Les ambitions de cette stratégie et les thématiques d'excellence. Il y a d'abord deux ambitions, autour desquelles s'articule cette stratégie. C'est « faire rêver d'Alsace » et « garantir de vivre ses rêves en Alsace ». Ces deux ambitions s'articulent, se développent ensuite en six thématiques d'excellence : « découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce » (l'Alsace à vélo, les randonnées, etc.), « prendre de la hauteur en Alsace » (on parle du massif des Vosges), « l'Alsace prend soin de vous » (le bien-être en Alsace), « savourez les étoiles et millésimes d'Alsace » (on parle évidemment de vin, de bière et de gastronomie), « vivre le fantastique des châteaux-forts d'Alsace » (thème cher à notre Présidente), « l'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe » (tourisme de mémoire, art et tradition populaire, savoir-faire d'excellence).

Un plan d'actions a été également articulé autour de cinq défis, déclinés en chantiers. Le défi 1 est : innover, adapter et réinventer l'offre touristique, afin de répondre aux attentes et modes de consommation en constante évolution. Le défi 2 est : améliorer l'expérience client, avant, pendant et après son séjour en Alsace, en s'appuyant sur des outils de médiation diversifiés et innovants. Le défi 3 est : passer de l'information à la consommation en Alsace. On parle de retombées économiques. C'est cela qui est également important. Le défi 4 est : assurer une meilleure diffusion des flux des visiteurs sur l'ensemble du territoire alsacien, pour que chacun des territoires puisse bénéficier de cet afflux de visiteurs. Le défi 5 est : garantir la qualité et tenir la promesse pour les visiteurs en Alsace.

S'agissant de l'animation de la stratégie interdépartementale, pour parler de la forme, il y aura un comité de pilotage alsacien qui rassemblera les élus. Il y aura également l'organisation de conférences avec des socio-professionnels, et une animation avec les territoires qui permettra aux acteurs d'un même territoire de créer des réseaux, de se rencontrer et d'échanger.

Évidemment, les moyens d'accompagnement. La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera essentiellement sur l'activité d'Alsace Destination Tourisme, qui est le comité départemental du tourisme pour les deux départements, dont le président est ici notre vice-président chargé du tourisme, Max DELMOND, et dont le directeur général est Marc LEVY.

### **Mme la Présidente**

Max DELMOND souhaite intervenir. Yves HEMEDINGER a également demandé la parole. Max DELMOND.

### **Max DELMOND**

Je veux juste compléter l'exposé de Nicolas en rendant hommage à tous les acteurs qui ont permis de bâtir cette stratégie. Effectivement, nous avons eu 500 invités au cours des différentes réunions. Nous

avons tous tenus, chacun à notre niveau, les Conseils départementaux et l'ADT, à ce que cela soit bien quelque chose de co-construit, c'est-à-dire de la base jusqu'à la création du schéma, sans que cela ne soit juste des décisions prises dans un bureau avec 4, 5 experts et 3, 4 élus. C'était un travail de fond. Il faut que tout le monde s'y retrouve, que tout le monde voit ses souhaits ou ce qu'il pense de l'Alsace exprimé par écrit. C'est donc un travail de fond. Je remercie tous les collègues et tous les agents des deux Conseils départementaux et de l'ADT, car c'est un travail de fond avec beaucoup d'opiniâtreté et toujours une recherche de consensus pour le bien de l'Alsace. Je voudrais dire aussi que ce Schéma interdépartemental a rêvé d'Alsace. Cela veut dire que l'on pense à l'Alsace. Cela peut être le côté folklorique, le décor, etc. Mais on veut aussi que les gens en parlent et reviennent. Donc il n'y a pas plus un contenu de décorum. L'Alsace, ce n'est pas que du rêve. La réalité doit être à la hauteur du rêve. C'est ce sens-là que l'on va donner dans ce travail des trois, quatre années à venir. Le fond compte autant que la forme. Si ce schéma est respecté à la lettre par les élus, les professionnels, etc., je pense que l'on va assister à un boom économique et à une attente d'Alsace. Je rappelle qu'aujourd'hui on a beaucoup de visiteurs avec une moyenne de 1,8 nuit. Si on pouvait allonger la durée de séjour, c'est un boom économique qui nous attend et une économie qui est une ressource non délocalisable. Merci à tous ceux qui ont participé, mais l'effort ne fait que commencer. La stratégie est sur quatre ans. Donc c'est le top départ qui est donné par les deux Conseils départementaux en ce mois de décembre.

### **Mme la Présidente**

Merci, Max DELMOND. Et merci pour ton implication forte en tant que président de l'ADT. Yves HEMEDINGER.

### **Yves HEMEDINGER**

Mme la Présidente, mes chers collègues, sur le fond, j'adhère totalement à ce qui vient d'être dit par Max DELMOND et je me réjouis fortement de ce rapport, qui est une belle avancée et une bonne chose. Effectivement, le sujet pour l'Alsace sur le plan touristique est d'avoir des touristes qui restent plus que le jour et demi environ sur notre territoire, et de tout faire pour qu'ils prolongent leur séjour. On a largement de quoi faire dans tous les domaines. On a un patrimoine riche, des atouts extrêmement nombreux, diversifiés, qui sont les atouts de nos villes, de nos Communes en général. Cette stratégie va totalement dans le bon sens.

Sur la forme, comme petit clin d'œil d'ailleurs, finalement, ce rapport démontre que l'on peut parler de l'Alsace, que l'on peut lui donner du sens, qu'il y a de nombreuses raisons et de possibilités de parler d'Alsace et de mettre en valeur l'Alsace sans pour autant imaginer, au préalable, la création d'une nouvelle structure. Mais cela va dans le bon sens parce que, finalement, je dis souvent qu'il faut donner l'habitude aux gens de travailler les uns avec les autres. La collaboration que nous avons avec le Département voisin est également illustrée dans le rapport. Cela permet de créer ces liens, de les renforcer, de mettre en place des dispositifs et ensuite de réfléchir aux structures qui permettent d'organiser tout cela. Parfois on fait l'inverse. Ce rapport prouve que l'on peut traiter les choses différemment. C'est la raison pour laquelle je me réjouis doublement du rapport qui est présenté aujourd'hui.

**Mme la Présidente**

Merci, M. HEMEDINGER. Pour ma part, je pense qu'il faut toujours partir du projet et se donner les moyens d'agir efficacement. Une fois qu'on a ces moyens d'agir efficacement, la structure en découle.

**Yves HEMEDINGER**

C'est exactement ce que je disais.

**Mme la Présidente**

Ce que je souhaitais peut-être ajouter pour avoir été à Paris il y a deux jours, c'est que dans le domaine du tourisme, nous avons une pépite à Paris, la Maison de l'Alsace, qui, en termes d'attractivité, est une vitrine extraordinaire pour nos deux départements, pour l'Alsace. Nous avons inauguré avant-hier une vitrine de Noël dans le hall d'accueil de la Maison de l'Alsace. Nous avons aussi avec nous une chorale de l'école de musique de Munster. C'était une belle manifestation, qui a rassemblé évidemment des Alsaciens. Mais comme il y avait un peu de monde, un peu de musique et une belle ambiance autour de Saint Nicolas, elle a également rassemblé des Parisiens et des touristes du monde entier. Je voulais juste rappeler cette belle vitrine qu'est la Maison de l'Alsace sur les Champs Élysées à Paris, où nous avons bien fait d'investir et qui est à présent entre les mains de Dominique FORMHALS et MDA Partners. Cela fonctionne très bien.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions, d'autres questions ? Cela n'est pas le cas. Il faut que le rapporteur, Yves, nous présente la délibération.

**Yves HEMEDINGER****STRATÉGIE INTERDÉPARTEMENTALE D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE POUR L'ALSACE 2017-2021**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017-2021

**ANNEXE A**

- Approuve la stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021, commune aux deux Départements alsaciens, annexée à la présente délibération ;
- Donne délégation à la Commission permanente pour l'exécution et le suivi de la stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021.

**Mme la Présidente**

Merci. Je soumetts le rapport aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie. Il y a un deuxième rapport, M. le Président de Commission.

**Nicolas JANDER**

C'est une communication. Il s'agit de rendre compte des actions mises en place par CITIVIA SEM suite aux recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes en 2016. C'est un contrôle de la Chambre régionale des comptes qui concernait, non la CITIVIA SEM en tant que telle, mais la SEMHA de l'époque. Donc un certain nombre de recommandations ont été faites. La Chambre régionale des comptes saluait l'effort sans précédent mené par l'actuelle direction pour clôturer les opérations anciennes dont certaines remontent à 1998 et obtenir les quitus correspondants afin d'assainir ses comptes. Les principales recommandations en matière de communication financière étaient de détailler davantage l'information financière délivrée dans les annexes au compte, d'améliorer la fiabilisation de la production des comptes soumis aux instances délibératives de la SEM et de s'assurer de l'approbation des comptes rendus d'activité à la collectivité locale par les assemblées délibérantes des collectivités correspondantes. CITIVIA SEM a démontré que ces recommandations étaient mises en place, puisque depuis 2016 la SEM, outre la présentation réglementaire des comptes, présente désormais un compte ventilé par activité. Pour la fiabilité des comptes, l'équipe comptable CITIVIA, entre fin 2016 et fin 2017, a réalisé un travail d'analyse exhaustive des anciennes opérations afin de comptabiliser l'ensemble des risques. Enfin, CITIVIA SEM vérifie avec soin que les Communes qui ont confié une concession d'aménagement à la société approuvent les comptes rendus qui leur sont soumis. Voilà les explications précises qui ont été fournies par CITIVIA SEM.

**Mme la Présidente**

Il y a une demande de parole. Catherine RAPP.

**Catherine RAPP**

Merci Nicolas. Effectivement, vous affirmez que CITIVIA SEM a bien observé tout le rapport de la Chambre régionale des comptes et que l'on a bien répondu à toutes les préconisations qui avaient été faites. Aujourd'hui, CITIVIA SEM voit un avenir beaucoup plus serein. Je pense que l'on va pouvoir annoncer l'année prochaine, enfin, des résultats à l'équilibre. [Nous saluons] tous les efforts qui ont été faits avec le directeur qui, de façon assidue, a réussi à relever ses comptes. J'espère pouvoir vous présenter l'année prochaine un résultat à l'équilibre. Mais je vous redis aux uns et aux autres que dans vos territoires, dans tous vos projets, il faut penser à CITIVIA SEM. Ce n'est pas tout de dire que l'on espère que cela va mieux. Le plan d'affaires aujourd'hui affiche des projets plutôt intéressants. On enregistre vraiment des demandes. Mais il ne faut pas se reposer sur nos lauriers. Ils sont encore très fragiles. Pensez à CITIVIA SEM dans tous vos projets territoriaux à tous les niveaux. Merci.

**Mme la Présidente**

Merci, Mme la Présidente. Raphaël SCHELLENBERGER.

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Un petit mot pour me réjouir, parce que c'est vrai que ce n'était pas gagné, et saluer tout le travail qui a été fait, parce que je pense que cela a du sens pour l'ensemble de nos territoires, l'ensemble des

communes sur les territoires, qui n'ont pas forcément les moyens de porter certains projets en régie ou autres, et qui peuvent faire appel ici à un opérateur efficace, et rendu encore plus efficace par la coopération avec la SPL. Finalement, ce que rend la [Chambre] des comptes est un peu un rapport du nouveau monde. C'est ce nouveau monde dans lequel on peut faire confiance aux gens qui gèrent. Comprenez qui comprendra.

### **Mme la Présidente**

Merci, Raphaël SCHELLENBERGER. Je voudrais m'associer, Catherine, aux marques d'encouragement qui ont été faites par les collègues pour les efforts de la Présidente, du directeur et de l'équipe de CITIVIA. Ce n'était pas simple. On en est là maintenant. La confiance des collectivités est à présent retrouvée. Merci à toi et à toute l'équipe.

Il n'y a pas de vote, puisqu'il s'agit d'une communication.

### **COMMUNICATION COMPTE RENDU DES ACTIONS MISES EN PLACE PAR CITIVIA-SEM SUITE AUX RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES EN 2016**

Le Conseil départemental donne acte à la Présidente de la communication relative aux actions mise en place par la SEM suite aux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes en 2016, telles qu'exposées en annexe

Merci au président de la deuxième Commission. Nous passons à la quatrième. Alain COUCHOT.

### **Alain COUCHOT**

Merci, Mme la Présidente. Deux rapports pour la quatrième Commission. Le premier fixe les objectifs d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il permet également de faire un bilan de l'année 2017 pour ce qui concerne la tarification, bilan qui se traduira par une économie de 2,2 M€. Notez la création d'un fonds de solidarité pour les établissements en matière d'enfance et de personnes en situation de handicap, qui permettra de financer les projets architecturaux et fixer, en traduction de la décision du 6 novembre, les objectifs de tarification pour ces établissements.

Je présente tout de suite le deuxième rapport, pour passer ensuite la parole au rapporteur, qui présente le bilan des autorisations de création de services, aides et accompagnement à domicile. Il n'y en a aucun.

### **Mme la Présidente**

Merci, Alain COUCHOT. Est-ce qu'il y a des questions pour le premier rapport ? On va peut-être passer au premier rapport. C'est Karine qui va nous présenter la délibération. S'il y a des questions, vous pourrez les poser à la fin de la présentation par Karine PAGLIARULO.

**Karine PAGLIARULO****OBJECTIF ANNUEL D'ÉVOLUTION DES DEPENSES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX POUR L'ANNEE 2018**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2018 selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

**ANNEXE A**

- Acte la création, à enveloppe de tarification constante, d'un fonds de solidarité pour le financement des projets architecturaux des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) des champs Personnes en situation de handicap et Enfance,
- Fixe, en matière de dépenses relatives aux ESSMS, et pour la part impactant le budget de la Collectivité, les enveloppes départementales de crédits limitatifs, opposables aux établissements pour la tarification 2018, sur la base des principes de tarification adoptés par le Conseil départemental en séance du 6 novembre 2017. Ces enveloppes s'élèvent globalement à 148 368 578 € pour l'année 2018 selon le détail figurant en annexe 1, hors dépenses relatives à l'aide sociale à l'hébergement et à l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile,
- Fixe pour 2017, un tarif horaire plafond de 23,37 € pour les prestations APA/PCH facturées par les services d'aide à domicile autorisés et habilités à l'aide sociale,
- Précise que le taux d'évolution applicable au prix de journée aide sociale des établissements Personnes âgées sortis du dispositif de la tarification contrôlée correspondra au taux le moins élevé entre :
  - le taux de reconduction fixé annuellement par le Conseil départemental (+0,5% pour 2018),
  - le taux d'évolution des tarifs fixé annuellement par arrêté des ministres chargés des personnes âgées et de l'économie et s'appliquant aux résidents payants déjà présents.
- Précise que les établissements Personnes âgées habilités à l'aide sociale et sortis du dispositif de la tarification contrôlée ne sont pas éligibles au dispositif départemental facultatif d'aide à l'investissement.

**Mme la Présidente**

Des questions ? Cela n'est pas le cas. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui est pour ? Adopté. Je vous remercie. On peut passer à la deuxième délibération.

**Karine PAGLIARULO****BILAN DES AUTORISATIONS DE CREATION DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, prend acte du bilan des demandes d'autorisation de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile tel que présenté en annexe à la présente délibération.

## Annexe 1

PROMOTEUR	LOCALISATION DU SIEGE	ACTIVITES	DECISION DU DEPARTEMENT
Association "ELAN, C'EST VOUS"	BERGHOLTZ	Aide à l'insertion sociale de Personnes en situation de Handicap	Refus pour non-conformité de la qualification de la personne en charge de la direction au regard des prescriptions du Code de l'Action Sociale et des Familles.
Société "ALSACE DOMICILE"	HORBOURG-WIHR	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux Personnes Agées et aux Personnes en situation de Handicap	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des Personnes Agées et Personnes en situation de Handicap	
		Accompagnement des Personnes Agées et Personnes en situation de Handicap	
Société "AMABILIS SAS"	PARIS	Assistance dans les actes quotidiens de la vie aux personnes dépendantes	Dossier incomplet, instruction en cours.

**Mme la Présidente**

Merci. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous pouvons à présent passer à la septième Commission, avec sa présidente, Bernadette GROFF.

**Bernadette GROFF**

Merci, Mme la Présidente. Je vais vous présenter un diaporama sur le Schéma départemental des enseignements artistiques pour les années 2018-2023. Je rappelle que, dans sa feuille de route, notre Présidente nous avait fait part de son grand attachement à la jeunesse bien sûr. Ce rapport pourra également l'illustrer.

**Mme la Présidente**

Attachement et feuille de route partagés par tous les collègues.

**Bernadette GROFF**

Absolument. Merci, Mme la Présidente. Un nouveau Schéma met l'accent sur la jeunesse, sur les talents, sur l'Alsace, sur la lisibilité, sur la visibilité et sur la simplification administrative. Je rappelle, en ce qui concerne le Schéma départemental des enseignements artistiques, que ce sont des emplois non délocalisables.

Je rappelle également que la loi de décentralisation de 2004 prévoit que les communes ou intercommunalités financent l'enseignement artistique initial. Les Départements élaborent bien sûr leur schéma des enseignements artistiques. Que contient un schéma des enseignements artistiques ? Des principes et des objectifs d'organisation des enseignements. Les disciplines soutenues sont la musique, la danse et le théâtre. Le public ciblé est les jeunes de quatre à vingt-et-un ans. Les modalités d'aide encouragent un enseignement diversifié de qualité accessible à tous les territoires. Je rappelle que la plupart des Départements ont bien sûr un schéma.

Deux schémas ont été mis en œuvre pour les périodes 2008-2012 et 2013-2017. Je rappelle qu'en 2017 un financement à hauteur de 857 066 € avait été attribué à ce schéma. Comme vous le voyez, les pratiques artistiques dans le Haut-Rhin sont animées par les différents conservatoires, écoles « centre », écoles de musique, structure de danse et structures de théâtre.

Un bilan a été réalisé par les services du Département, en lien avec le CDMC. Ce bilan confirme les quatre atouts du département : l'irrigation territoriale dans un premier temps, l'enseignement diversifié et homogène de nos écoles, le rôle des écoles « centre » pour l'animation du territoire et le large public touché. Cela représente tout de même 13 350 élèves.

Qu'est-ce qu'une école « centre » ? Je vais vous donner une définition. Les écoles « centre » sont au nombre de 9 dans le département. Leurs obligations pour diversifier l'enseignement, structurer leur organisation, rayonner sur le territoire sont plus importantes que pour les autres écoles. Concernant l'irrigation territoriale, on demande à ce que les écoles soient présentes partout sur le territoire. [Il est aussi demandé] un enseignement diversifié homogène, une offre de disciplines variée et une qualité de l'enseignement. Il s'agit aussi du rôle des écoles « centre » pour l'animation du territoire, pour l'organisation, avec des projets, avec d'autres acteurs de notre territoire. Dans ce bilan, bien sûr, nous avons également pointé des fragilités : des déséquilibres territoriaux ; des enseignements à qualifier davantage ; des effectifs qui fléchissent ; des pratiques artistiques collectives à dynamiser. Il s'agit aussi d'encourager les jeunes à pratiquer une musique d'ensemble, dans un orchestre à cordes ou une harmonie. La lisibilité du Département est à améliorer. L'aide du Département est globalement et malheureusement souvent ignorée et peu visible. Les points de vigilance sont les suivants : le rôle des écoles « centre » à consolider et à clarifier ; le lien entre enseignement et pratique amateur et collective à refonder ; la valorisation du milieu amateur de l'action départementale à renforcer.

Maintenant, nous ouvrons le rideau sur le prochain Schéma départemental, avec une introduction des politiques communes aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il s'agit d'encourager nos jeunes talents sur le territoire. Les objectifs de l'actuel Schéma sont confortés et sont amenés à évoluer. Le Département soutient depuis des années la formation et la qualification des enseignants : structuration des écoles, pratique collective des jeunes, emplois non délocalisables.

Les différentes idées derrière cette orientation sont les suivantes : promouvoir l'enseignement d'une panoplie d'instruments de musique, de différentes esthétiques de danse, le jazz éventuellement, le hip-hop, la danse africaine, les ateliers variés de théâtre ; encourager et veiller à développer l'implantation de l'offre d'enseignement dans les territoires les plus démunis.

Il y a de nouvelles orientations également : accompagner les acteurs du Schéma pour monter en compétence et renouveler l'offre d'enseignement ; apporter en ingénierie et en direction les structures financiers dans le cadre du Schéma pour aider à structurer, restructurer les écoles, en lien avec les différents partenaires (CDMC et CADENCE, nouveau nom à partir de 2018 pour la mission MVA-FSMA) ; un accompagnement méthodologique des écoles et des conservatoires, avec une application informatique du Département pour le calcul de subventions qui va évoluer pour mieux être adapté aux différents territoires et au fonctionnement des écoles ; une mise en œuvre progressive du Schéma. Le premier semestre sera consacré au travail d'explication de cette présentation de ce nouveau Schéma. Au deuxième semestre, ce Schéma sera mis en musique, comme son nom l'indique, pour la rentrée scolaire 2018. Les subventions seront versées aux écoles et aux conservatoires en 2018 sur la base de l'actuel Schéma, mais de manière anticipée, c'est-à-dire versées dès le premier semestre.

À l'image de l'appel à projets sur les pratiques artistiques amateurs en collège, le Département va lancer un appel à projets spécifique au Schéma départemental des enseignements artistiques. L'objectif est d'encourager les écoles à proposer des projets pluridisciplinaires, innovants et décloisonnés. Le Département entend ainsi soutenir la vitalité artistique et culturelle sur le territoire. Cet appel à projets sera préparé au premier semestre et lancé, comme je le disais tout à l'heure, d'ici la rentrée 2018 pour l'année 2019.

Il s'agit de valoriser, bien sûr, les talents de notre territoire, en organisant des temps forts annuels, pour valoriser ceux et celles qui suivent cet enseignement artistique. L'enjeu, bien sûr, est de soutenir les pratiques amateurs et collectives.

Il s'agit également d'une aide à l'élève identique, quel que soit son lieu de vie, les subventions versées plus tôt, l'abandon d'une multitude de critères pour définir les profils des différentes écoles et en versant bien sûr, comme je l'ai dit tout à l'heure, les subventions de manière anticipée, c'est-à-dire au premier semestre de l'année.

Il s'agit de l'organisation des temps forts. L'enjeu est aussi de rendre l'aide du Département plus visible, pour les familles, les jeunes et les territoires. De plus, on tient beaucoup à l'utilisation systématique de notre logo sur le support de communication, par exemple sur la carte d'inscription et sur les factures.

Les acteurs qui accompagnent la mise en œuvre du Schéma sont, comme je le disais tout à l'heure, le CDMC, le GEM, la mission MVA. La mission MVA et FSMA deviennent CADENCE, en 2018.

J'ai essayé d'être très courte, Mme la Présidente. Je rappelle qu'en 2018, le Département prévoit de consacrer 844 000 € pour le financement de nos écoles et de nos conservatoires, et 635 000 € pour soutenir les acteurs concourant à la mise en œuvre de notre Schéma départemental. Merci, Mme la Présidente.

### **Mme la Présidente**

Merci, Mme GROFF. Je pense que cela valait la peine de consacrer un peu de temps à la présentation de ce Schéma.

### **Bernadette GROFF**

J'ai tenté d'être très rapide, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente**

C'était parfait. En plus, les images qui sont passées étaient un très beau choix. Bravo, merci à vous et à toute l'équipe, parce qu'il y a un énorme travail derrière cette présentation, depuis des mois et des mois. Je ne vais pas dire que l'on a aussi dépoussiéré, mais vous voyez bien que de nouvelles options ont été prises, comme des appels à projets dans le domaine de la culture envers les collégiens. Un énorme travail de fond a été réalisé. Je voudrais vous remercier et remercier aussi le rapporteur de la Commission, Raphaël SCHELLENBERGER, qui s'est aussi beaucoup investi sur ce dossier, et à qui je donne dès à présent la parole.

**Bernadette GROFF**

Si vous le permettez, je voulais remercier bien sûr les services de M. PRIOUL, les collaborateurs, qui ont fait un énorme travail d'accompagnement et d'information sur tout notre territoire. Ils le feront encore puisque les formations vont être proposées. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente**

Nous nous y associons tous. Voulez-vous bien transmettre, Sébastien PRIOUL et Chantal STRUSS, ces remerciements à toutes vos équipes ? Merci à vous. Raphaël SCHELLENBERGER, puis Marie-France VALLAT.

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Merci, Mme la Présidente. Merci Bernadette. Si vous le permettez, je transmettrai aussi ces remerciements aux services du CDMC.

J'aimerais partager avec vous ma joie d'adopter ensemble ce rapport. Ma première remarque est toute personnelle. Elle est liée au fait que c'est mon avant-dernière séance avec vous. Finalement, on dit que le Département est très peu visible dans cette action. On a un déficit de communication, c'est clair. Mais dans le fond, tout le monde a bien intégré que le Département est là. Il faut mieux le faire savoir. Je dis cela parce que, personnellement, mon premier contact avec le Conseil général, s'est fait par là. C'est par la vie musicale, par ce qu'apporte dans le collectif la vie musicale, que, personnellement, j'ai eu envie de m'engager à un moment ou à un autre. Je sais tout ce que je dois à cet engagement et à cette formation musicale. Je le dois en grande partie au travail du Conseil général, dans la structuration de l'offre d'enseignements artistiques dans le département. Je me réjouis que le Département, dans ces circonstances compliquées d'un point de vue politique et budgétaire, fasse le choix, en actant ces priorités, de poursuivre dans ce sens, dans cette politique ancienne mais volontaire et, je dirai même, volontariste. On n'est pas obligés de faire un Schéma d'enseignements artistiques. On n'est pas forcément obligés de soutenir financièrement. Je me réjouis que notre Assemblée fasse le choix de continuer là-dedans, parce que, même si aujourd'hui le soutien du Département représente à peu près 10 % du coût de l'écolage, ces 10 % sont importants parce que, quand on est sur un coût d'écolage de l'ordre de 700 € par an pour apprendre la musique, 10 % comptent pour beaucoup de familles. Je m'en réjouis.

Je n'aurai qu'une seule chose à ajouter. Le Département peut, dans ce domaine, compter sur un réseau d'acteurs associatifs en qui il peut avoir totalement confiance et qui est tout à fait à même de comprendre les impératifs, les objectifs que veut porter le Département. Je pense à la facturation, à

la visibilité, etc. Je pense même que le réseau d'acteurs, notre réseau de partenaires, est à même de formuler les propositions. Quand on en arrive à ce stade, je pense qu'on a vraiment réussi à gagner la confiance.

Merci à vous, chers collègues, de vos délibérations sur ce rapport. Merci à notre collectivité de faire ce choix-là, à titre personnel et en tant qu'élu.

### **Mme la Présidente**

Merci, Raphaël SCHELLENBERGER. Marie-France VALLAT.

### **Marie-France VALLAT**

Merci, Mme la Présidente. Moi aussi, je ne peux que me réjouir du choix du Conseil départemental, dans ce soutien clairement affiché à l'engagement des communes, dont la commune de Wittenheim puisque nous avons une école « centre », aux enseignements artistiques, particulièrement ceux de la musique et de la danse, qui sont des activités extrêmement importantes dans le lien social. À Wittenheim, il s'agit pour nous d'une volonté politique forte pour amener cette culture au plus grand nombre, de jeunes en particulier. Cette volonté nécessite, comme cela vient d'être dit par Raphaël, un investissement important de la part de la commune, puisque la part départementale, bien sûr importante, reste faible. Mais il faut savoir l'accepter dans le cadre budgétairement contraint des communes également, parce que cela fait partie des priorités que nous devons afficher auprès de nos jeunes.

### **Mme la Présidente**

Merci, Marie-France, pour ton témoignage. Il est vrai que c'est une volonté forte de l'Assemblée de rester présente dans le domaine de la culture, dans la culture qui s'adresse à tous, et en particulier aux jeunes, puisque les appels à projets que nous avons déjà lancés et que nous allons lancer à l'avenir s'adressent en priorité aux jeunes, notamment aux collégiens.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Cela n'est pas le cas. Dans ce cas, je repasse la parole à Raphaël SCHELLENBERGER pour la délibération.

### **Raphaël SCHELLENBERGER**

#### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES POUR LES ANNEES 2018-2023**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2018-2023, selon les modalités énoncées en annexe A.

#### **ANNEXE A**

- Approuve le Schéma des Enseignements Artistiques 2018-2023, figurant en annexe I ;
- Donne délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du Schéma des Enseignements Artistiques 2018-2023 ;
- Valide la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2018, des conventions de partenariat 2013-2016 (déjà prorogées par avenant jusqu'au 31 décembre 2017) liant le Département aux Ecoles « Centre » d'Altkirch, Brunstatt, Guebwiller, Huningue, Kaysersberg, Munster, Thann, Volgelsheim, Wittenheim et les Villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis pour leur Conservatoire ;
- Approuve en conséquence le modèle type d'avenant de prorogation joint en annexe II et autorise la Présidente à signer les avenants particuliers à intervenir sur son fondement.

### **Mme la Présidente**

Je vais vous demander de vous prononcer. Qui est-ce qui est pour l'adoption du Schéma ? Merci. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci et bravo à toutes les équipes, y compris celles du CDMC qui a beaucoup contribué à l'élaboration du Schéma. Merci.

Nous passons à présent à la dixième Commission. En l'absence de Fatima JENN, c'est Patricia BOHN qui nous présente les rapports.

### **Patricia BOHN**

Le premier rapport concerne l'avenant n° 1 à la convention de mise en œuvre du programme d'intérêt général habitat privé dans le Haut-Rhin et l'avenant n° 3 à la convention de suivi animation de ce même programme. Dans le cadre du présent rapport, il est proposé, concernant la convention 2012-2017 du programme d'intérêt général habitat privé dans le Haut-Rhin, signée le 23 mai 2012, d'approuver l'avenant n° 1, à conclure entre le Conseil départemental du Haut-Rhin, l'État, l'ANAH, qui prolonge cette convention du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin. Effectivement, le Département, en sa qualité de délégataire des aides à la pierre, gère les aides de l'ANAH destinées à aider les propriétaires, occupants modestes et très modestes, et les bailleurs privés, afin de rénover et d'améliorer leur logement. Cette délégation de compétences d'aide à la pierre arrive à son terme le 31 décembre. Pour autant, le Département continuera à intervenir au titre de la lutte contre la précarité énergétique en mettant en place un nouveau programme d'intérêt général. Ce programme prendra un certain temps, pendant la construction. Afin de ne pas pénaliser les foyers modestes, il vous est proposé de signer cet avenant. Il vous est aussi proposé de signer l'avenant n° 3 de la convention de suivi animation du programme d'intérêt général, à conclure entre le Conseil départemental du Haut-Rhin, CITIVIA SPL et PROCIVIS Alsace, qui prolonge cette convention du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin, et d'autoriser la Présidente à signer ces avenants.

### **AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT PRIVE DANS LE HAUT-RHIN ET AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE SUIVI-ANIMATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT PRIVE DANS LE HAUT-RHIN**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général Habitat Privé dans le Haut-Rhin et l'avenant n°3 à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général Habitat Privé dans le Haut-Rhin selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

**ANNEXE A**

- Concernant la convention 2012/2017 du Programme d'Intérêt Général « Habitat Privé dans Haut-Rhin » signée le 23 mai 2012 :
  - Approuve l'avenant n°1, à conclure entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat et l'Anah, qui prolonge cette convention du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018,
  - Autorise la Présidente, en sa qualité de Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin et de délégataire des aides à la pierre au titre de l'article L.301-5-2 du Code de la Construction et de l'Habitat, à signer cet avenant,
  
- Concernant la convention de suivi-animation 2015/2017 du Programme d'Intérêt Général « Habitat Privé dans Haut-Rhin » signée le 31 décembre 2014 :
  - Approuve l'avenant n°3, à conclure entre le Département du Haut-Rhin, CITIVIA SPL et PROCIVIS Alsace, qui prolonge cette convention du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018,
  - Autorise la Présidente, en sa qualité de Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin et de délégataire des aides à la pierre au titre de l'article L.301-5-2 du Code de la Construction et de l'Habitat, à signer cet avenant.

**Mme la Présidente**

Merci, Patricia BOHN. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Cela n'est pas le cas. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Rapport suivant.

**Patricia BOHN****NOUVELLE POLITIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SUR LE VOLET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, Approuve le rapport relatif à la nouvelle politique de l'habitat privé du Département du Haut-Rhin sur le volet précarité énergétique sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022 selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

**ANNEXE A**

- Approuve la nouvelle politique de l'habitat privé sur le volet précarité énergétique sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022 ;
- Approuve l'affectation à cette politique d'une enveloppe maximum de 500 000 € (soit 100 000 € annuels répartis entre m2A et le Département du Haut-Rhin sur la base du nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique), sous réserve du vote de l'autorisation de programme correspondante au budget primitif 2018 ;

- Approuve, dans le cadre de cette nouvelle politique, l'attribution des aides du Département comme suit :
  - 500 € pour les propriétaires occupants modestes et très modestes (sous conditions de ressources fixées par l'Anah avec un gain énergétique minimum de 25 %),
  - 750 € pour les propriétaires bailleurs par logement vacant (conventionné avec travaux avec un gain énergétique minimum de 35 % et l'atteinte de l'étiquette énergétique D après travaux),
  - 750 € pour les propriétaires bailleurs par logement occupé (conventionné avec travaux avec un gain énergétique minimum de 35 % et l'atteinte de l'étiquette énergétique D après travaux) ;
  
- Approuve le lancement d'un nouveau Programme d'Intérêt Général départemental à partir du deuxième semestre 2018 (hors territoire m2A qui a conservé la délégation des aides à la pierre).

### **Mme la Présidente**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Vincent HAGENBACH.

### **Vincent HAGENBACH**

C'est plus une remarque qu'une intervention. Je pense qu'on peut être très satisfaits de la poursuite de ce PIG, pour une simple raison : on nous parle beaucoup de logement social, mais on sait très bien, dans les grandes villes principalement, la difficulté qu'ont les gens à rénover des logements privés. Je pense que c'est vraiment un levier qui crée ou maintient quand même plusieurs milliers d'emplois. J'entendais Bernadette dire tout à l'heure « non délocalisables ». C'est le cas également de ceux-ci, bien sûr.

### **Mme la Présidente**

Merci, Vincent HAGENBACH. C'est effectivement une volonté de la part de notre Assemblée d'intervenir dans le domaine du logement sur ce volet-là, d'avoir réorienté notre politique logement vers ce volet-là, et cela en lien avec la politique solidarité que nous menons. Je sou mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est pour ? Merci. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci à vous.

S'agissait-il du dernier rapport ? Non. Il y a encore le procès-verbal. C'est Pierre BIHL qui nous présente le procès-verbal de la dernière réunion.

### **Pierre BIHL**

Mme la Présidente, mon intervention va être très courte, puisqu'il y a lieu uniquement d'approuver le procès-verbal de la séance qui s'est tenu le 6 novembre. Je passe de suite la parole à notre rapporteure Fabienne, pour vous proposer la délibération.

**Fabienne ORLANDI**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance plénière du Conseil départemental du lundi 6 novembre 2017, joint en annexe à la présente délibération.

**Mme la Présidente**

Je sou mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Notre séance touche à son terme, s'il n'y a pas d'autres prises de parole. Je me permets de vous rappeler que l'examen et l'adoption du Budget primitif 2018 aura lieu le jeudi 21 décembre à 14 h. notre journée du 21 décembre se déroulera comme suit : de 9 h 30 à 12 h 30, séance des Commissions réunies, à huit clos ; à 14 h, séance plénière. Bien sûr, il y aura un déjeuner entre les Commissions réunies et la séance plénière. En tout cas, chers collègues, je tiens à vous remercier vivement pour cette séance qui incarne à la fois notre collectif et notre capacité à préparer l'avenir. Je vous souhaite encore une bonne journée et un bon week-end. Je remercie également la présence de la presse, la présence des remplaçants, de nos suppléants, au Conseil départemental, et la présence des chefs de service. Merci. Bon appétit.

*Applaudissements.*

*La séance est levée.*